

Réf : DOMS-0722-6588-A
DOMS/PH-PDS/N°2022 -008

**Avis de la commission d'information et de sélection d'appels à projets médico-sociaux
de compétence exclusive du directeur général de l'Agence régionale de santé
Provence Alpes Côte d'Azur**

Séances des 1^{er}, 11, 12 et 19 juillet 2022

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R313-6-2 ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe De Mester en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 15 janvier 2019 ;

Vu le schéma régional de santé 2018-2023 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'avis d'appel à projet médico-social publié en date du 7 mars 2022 relatif à la création de LHSS Mobiles, EMSP et ESSIP en région Paca ;

Considérant les critères définis dans le cadre du cahier des charges relatif à l'appel à projets concerné ;

Considérant l'examen des projets d'EMSP par la commission d'appel à projet médico-social lors des séances des 1^{er} et 11 juillet 2022 ;

Considérant l'examen des projets d'LHSS Mobiles par la commission d'appel à projet médico-social lors de la séance du 12 juillet 2022 ;

Considérant l'enveloppe budgétaire commune aux EMSP et LHSS et le nombre important de candidatures EMSP, la commission de sélection s'est réunie une nouvelle fois le 19 juillet afin de procéder aux délibérations finales ;

Article 1 : après avoir entendu les instructeurs et les candidats, la commission a rendu le classement suivant lors de la délibération finale

- 1^{er} : projet d'EMSP porté par l'Accueil de jour Bouès
- 1^{er} **ex-aequo** : projet d'EMSP porté par Promosoins Toulon
- 1^{er} **ex-aequo** : projet de LHSS Mobiles porté par le Groupe SOS Solidarités 13

- 2^o : projet d'EMSP porté par l'ADDAP 13
- 2^o **ex-aequo** : projet d'EMSP porté par le CHU de Nice
- 2^o **ex-aequo** : projet de LHSS Mobiles porté par le CH Montfavet

- 3^o : projet d'EMSP porté par SARA Logisol
- 3^o **ex-aequo** : projet d'EMSP porté par l'association Sendra Solidarités
- 3^o **ex-aequo** projet de LHSS Mobiles porté par la Croix Rouge Française 13



- 4° : projet d'EMSP porté par le Groupe SOS Solidarités 06
- 4° **ex-aequo** : projet d'EMSP porté par le Groupe SOS Solidarités 13

- 5° : projet d'EMSP porté par l'AP-HM
- 5° **ex-aequo** : projet d'EMSP porté par La Croix Rouge Française 84

- 6° : projet d'EMSP porté par La PASS de Ville Marseille

Hors Classement :

- Projet d'EMSP porté par le Réseau Santé Marseille Sud

- Projet de LHSS Mobiles porté par l'ADSEAAV

- Projet de LHSS Mobiles porté par l'association Hilda Soler Les Moreuils

Article 2 : la présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 29 JUL. 2022

**P/ le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Provence Alpes Côte d'Azur,
Le président de la commission d'information et de
sélection d'appels à projets médico-sociaux,**



Pour le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur adjoint de l'Offre Médico-Sociale
David CATILLON